



MAIRIE DE CAMBREMER
Place de la Mairie
14340 CAMBREMER
02.31.63.03.36

CONTRAT DE LOCATION DE LA GRANGE AUX DÎMES POUR LES ARTISTES / LES ARTISANS

Entre la commune de Cambremer et

Nom : _____

Prénom : _____

Ou Association d'artistes : _____

Dates retenues : _____

Art pratiqué / Nature de l'exposition : _____

1) Installation et équipements de base de la salle :

1. Une salle de 10,20 m x 16,40 m avec un bloc sanitaire contigu.
2. Une installation électrique avec un éclairage général au plafond, des spots simples en direction des murs, des prises électriques murales et d'autres sur les poutres transversales.
3. Un dispositif d'accrochage en périphérie de 3 murs.
4. Un frigo
5. Sonorisation de la salle (lecteur CD + ampli)

2) Fournitures à demander à la réservation :

Matériel	Nombre demandé ou croix
10 grilles d'accrochage de 1 x 2 m	
3 tables de 0,75 m x 1,80 m	
3 tables de bistrot carrées	
Une petite estrade carrée	
70 cimaises et crochets (lot)	

Un vidéoprojecteur est installé au plafond de la Grange aux Dîmes et peut être loué au prix de 30 €/semaine. La demande doit en être faite lors de la réservation.

3) Utilisation des lieux

La Grange aux Dîmes est mise à la disposition du bénéficiaire pour la manifestation décrite ci-après :

Le bénéficiaire s'engage à en faire un usage strictement conforme à la destination des lieux et à cette utilisation. Il respectera le règlement intérieur qui lui a été fourni, dont il a pris connaissance et qu'il a signé.

Tous les coûts de mise en place et de démontage de la manifestation, ainsi que les coûts d'entretien pendant et en fin de manifestation sont à la charge exclusive du bénéficiaire : ceux-ci comprennent le balayage de la salle et le nettoyage des sanitaires. Le matériel mis à disposition sera regroupé près de la porte des sanitaires, par catégorie d'objets, afin d'en faciliter le contrôle lors de l'état des lieux de départ.

4) Mise à disposition de la salle et remise des clés

Les clés ne pourront être remises avant 10 h le matin de la location si une exposition a précédé afin de pouvoir procéder à la remise en ordre de la Grange. Un inventaire sera effectué à la remise des clés tant à l'entrée qu'à la sortie.

Pendant la période définie, l'utilisation de la Grange aux Dîmes est sous l'entière responsabilité du bénéficiaire, qui doit prendre les mesures nécessaires : assurance RC et respect de la convention.

5) Versement de la location

Ayant pris connaissance de la convention, je joins:

- Une attestation d'Assurance Responsabilité Civile
- Deux chèques à l'ordre du Trésor public :

un chèque de caution d'un montant de : 300 €

un chèque de location d'un montant de :

Document à retourner à la Commission culturelle (Mairie de Cambremer), après acceptation de votre candidature, signé et accompagné des documents demandés : attestation RC, chèque de caution, chèque de location, ainsi que de quelques visuels (300 dpi) et d'un texte (50 à 70 mots) décrivant l'artiste dans son art (par mail).

La Grange aux Dîmes doit être ouverte tous les jours d'exposition. Pour toute demande particulière, contacter la Commission culturelle.

Fait à Cambremer, le

Le représentant de (nom) :

Pour la Commission culturelle,
Sylvie SAMSON

Lu et approuvé + Signature

Pour tout contact, utiliser l'adresse mail ci-dessous.

TARIFS DE LOCATION DE LA GRANGE AUX DÎMES

PÉRIODE <i>(prix à la semaine)</i>	UN ou DEUX EXPOSANT(S)	EXPOSANT EN PLUS	ASSOCIATION <i>(hors commune)</i>
Avril, Mai, Juin, Septembre	100 €	40 €	200 €
Juillet, Août	150 €	75 €	300 €

Caution : 300€ (chèque à établir à l'ordre du Trésor public)